



## Synthèse des propositions

### ■ La supervision financière et les mécanismes de résolution bancaire doivent désormais être pensés à l'échelle européenne

#### PROPOSITION N° 1 :

Mettre en place rapidement une architecture de supervision couvrant l'ensemble de la zone euro sous la responsabilité de la BCE, qui pourra le cas échéant déléguer une partie de ses missions au niveau national

#### PROPOSITION N° 2 :

Mettre à l'étude les mécanismes européens de garantie des dépôts et de résolution des crises bancaires ; compléter ces mécanismes financiers d'un cadre juridique clair et distinct permettant de sécuriser leurs conditions de mise en œuvre

### ■ Une refondation des normes comptables est indispensable

#### PROPOSITION N° 3 :

refonder les normes comptables sur des principes qui ne se résument pas à la référence à la valeur instantanée de marché. En effet, ce n'est pas tant le concept de valeur de marché qui est remis en cause, que ses modalités d'application aux instruments financiers. Le groupe recommande ainsi aux autorités compétentes nationales et européennes de tempérer l'usage qui est fait de ce concept en le réservant aux activités pour lesquelles il est adapté (négoce d'instruments financiers par exemple) ;

### ■ Il faut également réduire l'influence des agences de notation

#### PROPOSITION N° 4 :

laisser la BCE évaluer elle-même, et non plus par le truchement des agences de notation, la qualité du collatéral qu'elle prend en pension ;

#### PROPOSITION N° 5 :

promouvoir, pour les émissions des ETI, l'utilisation de la cotation de la Banque de France afin d'en faire un standard de marché ;

### ■ Un équilibre entre la stabilité financière et la croissance économique doit être assuré

#### PROPOSITION N° 6 :

Faire de la future banque publique d'investissement (BPI) un acteur agissant indépendamment des pouvoirs politiques et en complément des banques commerciales

#### PROPOSITION N° 7 :

Moduler les exigences en fonds propres des banques de manière à encourager la diversification de leurs profils d'activité

#### PROPOSITION N° 8 :

Ne pas mettre en œuvre les ratios de liquidité prévus par Bâle III et demander au Comité de Bâle de reprendre ses travaux en la matière

#### PROPOSITION N° 9 :

Veiller à ce que les réflexions en cours sur une réforme de la structure des banques françaises ne débouchent pas sur une réduction de leur capacité à financer l'économie

#### PROPOSITION N° 10 :

Renforcer les capacités de l'Europe continentale à enrichir et à influencer la régulation financière et comptable

---

### ■ **Les compagnies d'assurances doivent être en mesure de continuer à assurer leur rôle de financement à long terme de l'économie**

#### PROPOSITION N° 11 :

Faire entrer en vigueur le Pilier 2 de Solvabilité II, et demander à la Commission européenne de reprendre intégralement ses travaux sur le Pilier 1 afin que celui-ci ne handicape pas le financement de long terme de l'économie

---

#### PROPOSITION N° 12 :

Mettre en place rapidement, sur le modèle du schéma qui semble s'esquisser pour les banques, une architecture de supervision des compagnies d'assurance couvrant l'ensemble de la zone euro

---

### ■ **Pour compenser efficacement la réduction de la capacité de crédit du système bancaire, le recours aux marchés financiers devra être organisé**

#### PROPOSITION N° 13 :

Adapter la législation de manière à autoriser l'émission par les banques opérant en France d'obligations garanties par des portefeuilles de crédits aux PME et aux ETI (« *covered bonds* »)

---

#### PROPOSITION N° 14 :

Mettre en place, comme d'autres pays européens, des mécanismes adaptés d'apport de liquidité pour le financement du commerce extérieur en complément de l'assurance-crédit Coface

---

#### PROPOSITION N° 15 :

Orienter le financement des infrastructures publiques vers le marché obligataire

---

#### PROPOSITION N° 16 :

Recréer un instrument de financement du secteur public local

---

#### PROPOSITION N° 17 :

Promouvoir une définition et une réglementation internationale des activités du « *Shadow Banking* »

---

### ■ **L'épargne individuelle doit être réorientée vers le financement de long terme de l'économie**

#### PROPOSITION N° 18 :

Rééquilibrer les avantages fiscaux à l'épargne en faveur des instruments à durée longue et relativement risqués, en particulier les actions

---

#### PROPOSITION N° 19 :

Aménager le projet de doublement du plafond des livrets réglementés pour optimiser à la fois le coût budgétaire et l'utilité économique de la mesure

---

### ■ **Un « art réglementaire », condition de la sécurité des marchés, du crédit et des acteurs, doit être conçu**

#### PROPOSITION N° 20 :

Sensibiliser les autorités publiques en charge de la régulation financière et les législateurs nationaux à la nécessité de disposer de normes intelligibles, claires et stables dans le temps

---

